

## Fiche n° 3 M1 - non admis au concours



### Quels choix de formation doit-on offrir aux étudiants titulaires d'un Master 1 MEEF non lauréats ?

Les étudiants admis au concours entreront en M2 et seront fonctionnaires-stagiaires. Les étudiants non admis auront quasiment tous le projet de repasser le concours. L'existence d'étudiants motivés est plutôt une bonne nouvelle et en principe, cela devrait être simple ! Mais le concours placé en milieu de formation complique sérieusement les choses et place aujourd'hui de nombreux étudiants qui n'auront pas réussi à être lauréats à la première tentative dans une situation absurde.

En effet, le ministère n'avait pas prévu qu'un étudiant collé repasse le concours. Pour nos décideurs, l'étudiant devrait d'emblée se réorienter et celui ou celle qui retente le concours devrait rester une exception. C'est une vision extrêmement élitiste de l'accès au métier. En effet, combien d'enseignants en poste ont-ils obtenu leur concours dès la première inscription ? On le sait, statistiquement, des chances sérieuses de réussir existent en se représentant une seconde fois (parfois plus). C'est d'autant plus vrai dans l'organisation actuelle avec une première année de formation qui est une course pour acquérir les savoirs nécessaires pour le concours, valider son année de master, faire son écrit de recherche, effectuer les stages en milieu professionnel... En outre, alors que les effectifs d'élèves sont en hausse dans les écoles, les collèges et les lycées, et que la crise de recrutement s'aggrave, est-ce bien raisonnable de fermer la porte à des étudiants qui veulent se préparer de nouveau les concours de l'enseignement ?

Aujourd'hui, c'est encore l'incertitude, le flou, sur le sort réservé à ces étudiants en raison des règles universitaires. En effet, on ne peut pas choisir de « redoubler » une année universitaire validée.

Les textes ministériels prévoient donc « *un cursus adapté pour les étudiants ayant validé leur première année de formation, mais qui n'auront pas été lauréats du concours. L'objectif de ce cursus adapté est de permettre à ces étudiants d'acquérir le master MEEF dans lequel ils se sont engagés, et de tenter de nouveau le concours* » (cf. *Fiches aux recteurs*)

Ces parcours font l'objet de mise en œuvre a minima et prennent l'allure d'une course d'obstacles :

- D'abord une procédure d'entretien avec les étudiants non lauréats doit être organisée pour évoquer les **réorientations** possibles. Cette volonté de ré-orienter les étudiants vers d'autres masters est illusoire. La majorité des étudiants se représentera au concours.
- En cas de maintien du projet professionnel, le cursus proposé sera commun à celui des fonctionnaires stagiaires, mais **le stage de 8 à 12 semaines** (impératif pour la validation du master 2) **n'est pas assuré pour** tous dans l'Education nationale. On invite donc les étudiants à rechercher des stages à l'international, en milieu professionnel, dans les secteurs Enfance, Animation, etc. ! Outre la faible adéquation avec l'objectif du master et du concours, un stage à partir de 8 semaines doit être rémunéré. Or, l'Etat n'a pas prévu

de budget en ce sens laissant à la charge de l'accueillant cette rémunération : nouvel obstacle pour trouver un lieu de stage dans le milieu associatif par exemple !

- Enfin, des UE spécifiques d'approfondissement proposeront un **prolongement des acquis** de M1, en vue de repasser les concours, mais leur mise en place **ne doit pas générer de coût** supplémentaire : on retire des enseignements communs et on instaure quelques heures d'approfondissement ! Ou encore, on organise quelques enseignements communs avec les UE de M1 mais... sous réserve de compatibilité d'emploi du temps dont on connaît les multiples contraintes par ailleurs !

Nombre d'ESPE n'ont pas réellement anticipé la question, elles ne disposaient pas non plus d'indications très claires du ministère. L'inquiétude des étudiants s'est pourtant manifestée très tôt sur ce point : rencontre d'une délégation d'étudiants et formateurs avec les services du ministère, à Poitiers, le 4 février, restée sans suite probante.

Concrètement, selon les académies, des offres différentes sont à l'étude dans les ESPE (et CEVU des universités) qui risquent de conduire à de grandes disparités et inégalités de traitement des étudiants sur le territoire : ici un DU (Poitiers), là de la mutualisation partielle avec le M1 (Dijon, Amiens), ici une option facultative de M2 (Nantes), là un approfondissement dédié au concours (Limoges), ici un statut d'auditeur libre, là des inscriptions de pure forme en M2, ici des réorientations privilégiées, là des non validation de M1 programmées pour pouvoir rester en M1, etc, avec des conséquences lourdes pour l'obtention de bourses d'Etat pour les étudiants concernés. Tout s'envisage, rien ne prend en compte les besoins réels de chacun !

Des questions doivent trouver réponses rapidement :

- Les étudiants seront-ils maîtres de leur choix (soit repréparer le concours sans recherche de diplôme, soit repréparer en tentant d'obtenir son M2) ?
- Quelle sera l'offre de formation ? seule alternative : réorientation ou cursus adapté de M2 ? Quelle offre pour les masters à « petits effectifs » ?
- Devront-ils s'inscrire en M2 pour avoir un statut d'étudiant, même si leur seule priorité est la préparation du concours ?
- Leur proposera t-on un DU de « repréparation » (dont la mise en place dépend des fonds propres de l'Université et donne lieu à des frais élevés pour l'étudiant) alors que la formation visée n'est en rien diplômante et les frais d'inscription souvent bien trop importants ?
- Les formateurs devront-ils tricher et ne pas accorder le M1 aux étudiants non admis pour qu'ils re-préparent dans de bonnes conditions ?
- La mise en place d'année de « préparation concours » s'insérant entre le M1 et le M2 pour ceux qui le souhaitent serait une solution possible pour asseoir les connaissances et se donner les moyens de réussir ? Les ministères, les universités sont-ils prêts à ouvrir cette voie ? A quel coût pour l'étudiant ? Auront-ils la garantie de pouvoir toucher encore leurs bourses d'études ou des aides équivalentes ?
- Dans les « *cursus adaptés* » de M2, de quoi seront faits les UE spécifiques ? Simple mutualisation avec quelques enseignements de M1 ? ou contenus adaptés au profil de ces étudiants ? Si la mutualisation avec le M1 semble une solution très économique, elle n'est pas forcément pertinente pédagogiquement.
- Quelle égalité des étudiants devant l'offre de stage au sein de l'éducation nationale ? En cas d'offre insuffisante dans les écoles et EPLE, quel critère pour choisir le bénéficiaire du stage ?

La gestion budgétaire ne doit pas tout imposer ! L'intérêt des étudiants doit primer ! L'intérêt du service public aussi, qui a commencé à former de futurs enseignants et ne peut se permettre de les « sortir » du système pour défaut de réussite immédiate !

**Nous demandons que les étudiants puissent avoir le choix de leur parcours :**

- Réorientation pour ceux qui le souhaitent,
- Inscription en préparation au concours pour ceux qui veulent faire une pause dans le master pour se consacrer entièrement à la consolidation de leurs acquis et à la réparation du concours. Donc mise en place de formations « préparation concours » réservées aux titulaires de M1 MEEF avec une inscription au tarif de la formation initiale, sans que tous les enseignements ne soient mutualisés avec le M1 et avec le maintien des bourses ou mise en place d'aides équivalentes.
- Passage en M2 MEEF, y compris pour les étudiants qui souhaitent repréparer le concours. Dans ce cadre, il faut explorer la piste des « options » dédiées à l'insertion professionnelle (accompagnement individualisé, méthodologie pour un travail personnel efficace) et mettre en place des stages suffisants pour tous en établissement.

Encore une fois, comme sur de nombreux aspects de la mise en œuvre de la réforme, il est à craindre qu'en réalité les contraintes budgétaires ne limitent les possibilités de choix et ne permettent pas une offre de formation de qualité. Les recommandations et prescriptions de la réforme ne sont que des vœux pieux sans moyens pour la mise en œuvre.